

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Séance du 14 Avril 2026 à 19h

Procès-verbal de l'élection des Vice-présidents

I. Rappel du contexte

Monsieur Christian SEUX, Président nouvellement élu, rappelle que le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit : le Président et 7 Vice-présidents.

2. Rappel des règles applicables

Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, rendu applicable aux membres du bureau par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code, les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus au scrutin uninominal secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Aucun texte ni principe n'impose à un élu de faire acte de candidature pour être élu. Des suffrages peuvent ainsi, à chacun des tours, valablement se porter sur tout membre du conseil communautaire.

Les élections se déroulent successivement, vice-président par vice-président, dans l'ordre de leur rang, puis, le cas échéant, pour chacun des autres membres du bureau. Les bulletins blancs et nuls sont annexés au présent procès-verbal sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés.

3. Election du 1^{er} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose M. David KAUFFER.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue requise	16

Résultats :

- Monsieur David KAUFFER : 30 voix.

Monsieur David KAUFFER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

4. Election du 2^{ème} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose Mme Catherine RAZE.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	5
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue requise	14

Résultats :

- Mme Catherine RAZE : 27 voix.

Mme Catherine RAZE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

5. Election du 3^{ème} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose M. Denis THOUMY.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue requise	16

Résultats :

- M. Denis THOUMY : 31 voix.

Monsieur Denis THOUMY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

6. Election du 4^{ème} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose M. Didier PINOT.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	5
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue requise	14

Résultats :

- M. Didier PINOT : 27 voix.

Monsieur Didier PINOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

7. Election du 5^{ème} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose M. Nicolas BOYER.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	1
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue requise	16

Résultats :

- M. Nicolas BOYER : 31 voix.

M. Nicolas BOYER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 5^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

8. Election du 6^{ème} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose M. Philippe HEITZ.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	3
Bulletins nuls (annexés au PV)	1
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue requise	15

Résultats :

- M. Philippe HEITZ : 28 voix.

Monsieur Philippe HEITZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 6^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

9. Election du 7^{ème} Vice-président

Premier tour de scrutin

Il est procédé au premier tour de scrutin.

Monsieur le Président propose M. Bruno RONCIÈRE.

Aucun autre candidat ne se présente.

Chaque conseiller communautaire, appelé nominativement, remet son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement par les scrutateurs de séance, assisté du secrétaire de séance, en présence de l'ensemble des membres du conseil communautaire.

Nombre de votants	32
Bulletins blancs (annexés au PV)	2
Bulletins nuls (annexés au PV)	0
Suffrages exprimés	30
Majorité absolue requise	16




Résultats :

- M. Bruno RONCIÈRE : voix.

Monsieur Bruno RONCIÈRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

10. Clôture du procès-verbal des opérations électorales

Le présent procès-verbal des opérations électorales, dressé et clos le 14 avril 2026 à 20 heures et 45 minutes, est signé par :

Qualité	Nom	Signature
<u>Président de séance</u>	M. Christian SEUX	
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme Elodie JACQUET	
<u>Scrutateur de séance</u>	Mme Lynda REZAÏK	

<u>Scrutateur de séance</u>	Mme Fabienne CHATELARD	
-----------------------------	------------------------	--

Y sont annexés, dans une enveloppe close portant mention du scrutin concerné :

- les bulletins blancs (19 bulletins) ;
- les bulletins nuls (1 bulletin) avec mention de la cause de leur nullité : 1 bulletin avec une croix.